

Conditions de GARANTIE

A LIRE ABSOLUMENT AVANT TOUTE POSE.

Nous vous félicitons de l'achat que vous venez d'effectuer. Les meilleurs soins sont apportés à la fabrication de nos portes dont la conception garantit la stabilité

Le bois est une matière vivante qui est influencée par le degré d'humidité et la température où il séjourne. Le maintien de ses caractéristiques techniques exige une hygrométrie ambiante de 50 à 60 % ainsi qu'une température de chambre de 20°.

Une dilatation (ou retrait) du panneau en bois massif ou entre les montants et traverses suite à des variations de température (selon les différentes saisons) est tout à fait normal et inévitable. A cet effet, nous vous procurons gratuitement (lors d'une finition d'usine) de la teinte et du vernis afin de pouvoir retoucher vous-mêmes ces différents éléments. Il est possible que ces parties retouchées restent visibles. Ceci ne peut jamais être à la charge de la société.

La garantie n'est valable qu'après paiement intégral des factures.

AFIN DE BENEFICIER DE LA GARANTIE ANNUELLE ACCORDEE PAR LES FABRICANTS :

- ⊕ La porte doit être entreposée dans un endroit sec.
- ⊕ laisser les portes dans leur emballage d'origine jusqu'à la mise en œuvre.
- ⊕ poncer avec soin les portes avant toute finition.
- ⊕ appliquer dès le déemballage un produit de finition filmogène, (polyuréthane sans eau – 3 couches. Ne pas oublier les chants des portes (inférieur & supérieur).
- ⊕ ne pas appliquer de produits à base d'eau sur les portes.
- ⊕ éviter absolument lors du nettoyage tout contact direct et prolongé avec l'eau et ce afin d'éviter tout blanchissement anormal du bois et/ou un gonflement du MDF.
- ⊕ appliquer lors de la pose un joint de silicone en dessous des chambranles et ébrasements. La non application de ce joint peut provoquer un gonflement des chambranles en MDF ou une décoloration du placage ou du bois massif.
- ⊕ le vitrage sablé est délicat à l'entretien. Veuillez donc utiliser les produits adéquats. Nous pouvons vous conseiller à ce sujet.
- ⊕ Critères d'acceptation des portes sécurit (dossier complet téléchargeable sur notre site www.plati.au.com : (Association de l'Industrie du Verre) mars 2003 - note VGI 03 - les méthodes d'acceptation - www.vgi.fiv.be.
Le verre sécurit est un verre n'acceptant qu'un risque limité de blessure en cas de dégâts Il ne peut être recoupé et il est probable qu'il pèle quand on le met en contact avec un objet dur. Les premiers 2mm du verre ne sont pas trempés. En regardant de l'intérieur vers l'extérieur dans du verre clair, une dégradation est normale. Ceci est inhérent à la composition de ce verre. Le verre de 8mm montre plus de décoloration que celui de 2mm. Le verre clair et transparent devient laiteux et granulé. L'apparition de nuages, c'est-à-dire de parties plus opaques, est normale, vu le procédé suivi. L'observation de la porte en verre doit se faire debout à une distance de plus de 2m de la porte, en

plein jour et sans exposition directe ou en biais du soleil. Des griffes très fines qui ne sont pas palpables avec l'ongle sont tolérées. Des griffes palpables avec l'ongle jusqu'à une largeur de 0.5mm sont admises sur une longueur de 90mm. Avant de placer les portes en verre, celles-ci doivent être nettoyées avec la pâte de nettoyage prévue.

- ⊕ la porte doit être éloignée d'au moins 1 mètre de tout élément de chauffage afin d'empêcher toute déformation.
- ⊕ la garantie est limitée uniquement à la réparation ou éventuellement au remplacement de la pièce défectueuse, sans aucune autre intervention. Tout défaut visible sur une porte déjà travaillée ou teintée ne sera accepté.
- ⊕ Les normes prévoient quelques tolérances en matière de courbure ou de gauchissement pour les portes planes.
Ecart admissible sur la dimension (en mm) EN 551
porte plane : haut : +/- 2 larg. +/- 2 épais. +/- 1 mm
porte panneaux : haut : +/- 3 larg. +/- 3 épais. +/- 1 mm
Ecart admissible sur l'équerrage EN 591 : +/- 1.5 mm
Ecart admissible sur la gauchissement et la courbure EN 592 :
porte plane : 5 mm
porte panneaux : 8 mm (pour hauteur de 2015) / 9.6 mm (pour hauteur de 2315)
- ⊕ Pour toute la gamme, des petites irrégularités peuvent se présenter lors de la finition
- ⊕ Porte à peindre NEWLINE – NEWLINE Style – NEWLINE Cottage : A la livraison, les portes de la gamme NEWLINE ont déjà subi un traitement (deux couches de fond). La porte doit être finie avec une couche de peinture. A cet effet, on peut utiliser tout type de peinture qui se dilue à la térébenthine ainsi que les peintures acryliques à base d'eau. Adressez-vous à votre fournisseur de peintures pour lui demander conseil. Suivez toujours scrupuleusement les consignes du fabricant de peinture figurant sur la boîte.
Nous vous préconisons de faire disparaître d'abord les légères inégalités avec un enduit, poncer légèrement la surface pour apporter finalement une couche de peinture dans la couleur souhaitée. Afin d'obtenir un résultat satisfaisant, il faut au moins appliquer deux couches de vernis. Poncez légèrement la surface entre deux traitements.
- ⊕ Lors de la finition, il y a des risques de visibilité de traces de colle, c'est un risque propre au collage des placages en bois. Ces traces seront encore plus accentuées par l'application d'un traitement foncé et/ou vernis.
- ⊕ Le bois est un matériau naturel et vivant. Les différences de couleurs, d'aspect et de veinage sont inévitables entre différentes portes de la même série, y compris sur les produits finis et doivent être connues des acheteurs qui font le choix de ce produit.
- ⊕ L'assemblage du placage bois peut donner des bandes de différentes couleurs (plus foncées ou plus claires) selon l'angle de positionnement de la porte.
- ⊕ Ces différences ne peuvent être sujets de plaintes puisqu'elles sont propres au produit.
- ⊕ NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE RESTENT D'APPLICATION ET SONT BIEN CONNUES DE L'ACHETEUR. (disponible sur demande ou à télécharger sur www.platiau.com/telecharger.html)